



13 avril 2021

## CIRCULAIRE CTOI

2021-21

Madame/Monsieur,

### EN CE QUI CONCERNE LE PROCESSUS D'EXAMEN JURIDIQUE DES RESOLUTIONS DE LA CTOI

En 2020, le Comité d'Application a convenu d'une feuille de route pour l'examen juridique des Résolutions de la CTOI ([IOTC-2020-CoC17-R](#), App 8). Le premier cycle de commentaires sur les résultats de ces travaux était requis avant le 31 mars 2021.

Le lien suivant (cliquer [ICI](#)) permet d'accéder au document sur l'examen juridique qui comporte les commentaires reçus de deux CPC.

La date limite pour le deuxième cycle de commentaires est fixée au 30 avril.

Le Secrétariat s'attachera à mettre le document sur l'examen juridique à la disposition du Comité d'Application 15 jours, au moins, avant sa réunion qui débutera le 30 mai 2021.

Cordialement,

Christopher O'Brien  
Secrétaire exécutif

#### Pièces jointes :

- Aucune

#### Distribution

**Parties contractantes de la CTOI :** Australie, Bangladesh, Chine, Comores, Érythrée, Union Européenne, France (Territoires), Inde, Indonésie, Iran (Rép. Islamique d'), Japon, Kenya, Rép. de Corée, Madagascar, Malaisie, Maldives, Maurice, Mozambique, Oman, Pakistan, Philippines, Seychelles, Somalie, Afrique du Sud, Sri Lanka, Soudan, Rép. Unie de Tanzanie, Thaïlande, Royaume-Uni, Yémen. **Parties coopérantes non-contractantes :** Liberia, Sénégal. **Organisations intergouvernementales, organisations non-gouvernementales. Présidente de la CTOI. Copie :** Siège de la FAO, Représentants de la FAO auprès des CPC.

Ce message est envoyé uniquement par email.